

AVISU CESEC 2022-35¹
AVIS CESEC 2022-35

Relatif à
Rilativu à

L'actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE

L'attualizazione di e misure d'accumpagnamentu di e pulitiche di maestria di l'energia è di l'energie rinnuvevule di l'AUE

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 13 juillet 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 13 di lugliu di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'Attualizazione di e misure d'accumpagnamentu di e pulitiche di maestria di l'energia è di l'energie rinnuvevule di l'AUE;

Après avoir entendu, Julien PAOLINI, Président de l'AUE;

À nant'à u raportu di Denis LUCIANI, per a cummissione « pulitiche ambientale, asestu di u territoriu è urbanisimu »

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votants : 41

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Abstention : 3 (M. BIAGGI ; H. CHOURY ; M. SANTINI)

Contre : 4 (P. BOSSART ; Ch. CASABIANCA ; A. CESARI ; MJ. FEDI)

Pour : 33

U Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 26 di lugliu di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

Le rapport présentement soumis à l'avis **du CESECC** vise l'actualisation du dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables (EnR) de l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et de l'énergie de la Corse (AUE) pour la mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en Corse.

Il propose la modification, non substantielle, de quatre mesures existantes et la création de quatre nouvelles mesures.

Les modifications souhaitées portent sur :

- ✓ L'aide à la décision dans le secteur non-concurrentiel ;
- ✓ Les vélos à assistance électrique et station de recharge.

Les créations de mesures nouvelles portent sur :

- ✓ Le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur et de froid ;
- ✓ Le déploiement des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) pilotées.

Ces mesures sont mobilisées via des appels à projet.

Au-delà des modifications et des créations, clairement compréhensibles et justifiables des mesures proposées, **le CESECC considère** qu'elles font appel, pour certaines, à des questionnements et des problématiques qui sont évoquées par ailleurs dans le rapport d'information présenté par Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse au sujet de la mobilité électrique, et qui ont été développées dans l'avis afférent.

Notamment, **il revient** sur le développement prévisible et difficilement contournable des installations de production d'énergie photovoltaïque, et des potentielles nuisances qu'elles pourraient provoquer, en particulier si leur intégration paysagère n'est pas prise en compte et gérée positivement.

Sur le fait que ces mesures soient mobilisées au travers d'appels à projets, et au vu des profils des structures à même de répondre à ce type de consultation, **le CESECC s'interroge** sur la possibilité, pour la Collectivité de Corse, de conserver une réelle maîtrise de l'implantation et des usages une fois les attributaires désignés.

En ce qui concerne les circulations douces et l'incitation à l'utilisation de vélos électriques, **le CESECC pointe** une fois de plus le manque d'infrastructure, notamment de pistes cyclables avec espaces végétalisés, rédhibitoires au développement de ces moyens de déplacement.

Le CESECC émet un avis favorable au rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, mais il reste néanmoins réservé quant aux mesures sur l'implantation des IRVE,

relativement aux évolutions à venir de la PPE, ainsi que dans l'attente d'un document programmatique et de plus de précisions sur les problématiques soulevées par le développement de la mobilité numérique.

La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. J. Nicoli', is written over a horizontal line.

Marie-Jeanne NICOLI